Informations de base

2025/2900(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution su la situation en Biélorussie, cinq ans après les élections présidentielles frauduleuses **Subject** 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général **Zone géographique** Biélorussie	

Acteurs principaux

Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire
	Élargissement et voisinage oriental	KOS Marta

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
22/10/2025	Décision du Parlement	T10-0249/2025	Résumé
22/10/2025	Résultat du vote au parlement		
22/10/2025	Débat en plénière		

Informations techniques

Référence de la procédure	2025/2900(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B10-0449/2025	14/10/2025	

Proposition de résolution		B10-0451/2025	15/10/2025	
Proposition de résolution		B10-0452/2025	15/10/2025	
Proposition de résolution		B10-0453/2025	15/10/2025	
Proposition de résolution		B10-0454/2025	15/10/2025	
Proposition de résolution		B10-0455/2025	15/10/2025	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0249/2025	22/10/2025	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2026)02-10	10/02/2026	

Résolution su la situation en Biélorussie, cinq ans après les élections présidentielles frauduleuses

2025/2900(RSP) - 22/10/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 458 voix pour, 18 contre et 84 abstentions une résolution sur la situation en Biélorussie, cinq ans après les élections présidentielles frauduleuses.

Le texte adopté en plénière a été présenté par les groupes PPE, S&D, ECR, Renew et Verts/ALE.

Plus de cinq ans après les élections présidentielles frauduleuses du 9 août 2020 et la répression brutale qui a suivi les manifestations pacifiques en faveur de la démocratie, la situation des droits de l'homme au Bélarus reste critique. La résolution indique que l'UE a mobilisé 170 millions d'euros depuis 2020 pour soutenir la société civile biélorusse, les médias indépendants et les victimes de la répression, et qu'elle a imposé des sanctions ciblées à la Biélorussie en réponse aux élections frauduleuses de 2020, aux violations des droits de l'homme et à la complicité de la Biélorussie dans la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine.

Le Parlement a réaffirmé sa ferme **condamnation de la répression** en Biélorussie et sa solidarité avec tous ceux qui continuent de lutter contre la répression massive et systématique du régime de Loukachenko dans le pays. Il a réitéré sa demande de **libération immédiate et inconditionnelle de tous les prisonniers politiques** et personnes détenues arbitrairement, ainsi que leur indemnisation et le rétablissement de leurs droits. Les députés ont exprimé leur profonde préoccupation face à la situation des prisonniers politiques, dont beaucoup sont confrontés à de graves problèmes de santé sans avoir accès à des soins médicaux appropriés et subissent l'isolement, les mauvais traitements et la torture.

En outre, le Parlement a réitéré ses appels précédents en faveur de l'organisation de **nouvelles élections libres et équitables** sous la supervision internationale du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

L'UE et ses États membres sont invités à:

- continuer à soutenir les forces démocratiques biélorusses, la société civile, les étudiants, les chercheurs, les journalistes, les dirigeants syndicaux, les professionnels en exil et autres, notamment en leur accordant des visas, des bourses, des subventions, des possibilités de mise en réseau et des mesures visant à garantir leur sécurité. Dans ce contexte, l'UE fournit aux médias indépendants une aide systémique et pluriannuelle, y compris un financement;

- dénoncer l'utilisation abusive des mandats d'arrêt internationaux auprès d'Interpol ;

- continuer à enquêter sur les violations des droits de l'homme et les crimes contre l'humanité commis en Biélorussie.

La résolution a condamné les autorités biélorusses pour avoir bloqué les médias indépendants, restreint l'accès à l'internet et arrêté des journalistes et des blogueurs, ce qui est contraire aux normes internationales en matière de liberté de la presse. Elle a également exhorté la Biélorussie à commuer toutes les condamnations à mort, à imposer un moratoire sur la peine capitale et à s'orienter vers son abolition définitive.

L'UE est invitée à imposer des **sanctions** aux entités et aux personnes biélorusses responsables du travail forcé des prisonniers politiques et aux marchandises produites grâce à ce travail forcé. Le Parlement a également appelé toutes les entreprises basées dans l'UE à faire preuve d'une **diligence particulière** et à mettre fin à leurs relations avec tout fournisseur biélorusse qui recourt au travail forcé dans ses chaînes d'approvisionnement, supprime les droits civils et politiques de ses employés ou soutient ouvertement le régime de Loukachenko. Il a réitéré ses appels aux entreprises de l'UE et occidentales pour qu'elles cessent leurs activités en Biélorussie.

Enfin, l'UE et ses États membres devraient mener des enquêtes approfondies sur les réseaux d'espionnage biélorusses et russes dans l'UE et les pays candidats, et les démanteler, et a souligné une fois de plus la nécessité d'imposer des restrictions aux diplomates russes et biélorusses dans l'espace Schengen.